

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE ÉNERGIES RENOUVELABLES

Après avoir approuvé le compte de gestion, il convient à présent de statuer sur le compte administratif 2023 du budget annexe des Énergies Renouvelables. Les résultats sont strictement identiques à ceux du compte de gestion tenu par le comptable public.

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe des Énergies Renouvelables se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	4 836,89 €	2 980,51 €	7 817,40 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	5 600,00 €	3 944,05 €	9 544,05 €

Section d'investissement

Résultat de gestion : + 763,11 €

Résultat 2022 reporté d'investissement : - 2 862,44 €

Déficit de clôture (investissement) : - 2 099,33 €

Section de fonctionnement

Résultat de gestion : + 963,54 €

Résultat 2022 reporté de fonctionnement : + 12 059,89 €

Excédent de clôture (fonctionnement) : + 13 023,43 €

Le résultat global à la fin de l'exercice 2023 est donc excédentaire à hauteur de **10 924,10 €**.

A/ LES DÉPENSES :

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement 2023 d'un montant total de **4 836,89 €** ont concerné :

- le paiement du solde d'une étude préalable à la réfection de la couverture du centre d'exploitation de Royère-de-Vassivière et à l'installation de panneaux photovoltaïques (dépense de **1 300 €** au chapitre 20) ;
- le paiement du solde des travaux de réfection de la couverture du centre d'exploitation de Royère-de-Vassivière pour un montant de **870,21 €** (chapitre 21) ;
- le remboursement du capital de l'emprunt pour **2 666,68 €** (chapitre 16).

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour cette cinquième année d'activité se sont élevées à **2 980,51 €** dont :

- **246,29 €** : remboursement des intérêts d'emprunt (dont ICNE) au chapitre 66 ;
- **34,22 €** : charges à caractère général (frais d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité) au chapitre 011 ;

Par ailleurs, la dotation aux amortissements en 2023 s'est élevée à **2 700 €** (chapitre 042) correspondant aux investissements effectués les années précédentes.

B/ LES RECETTES :

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **5 600 €**.

Nous retrouvons **2 700 €** pour l'amortissement des immobilisations suite aux investissements effectués en 2019, 2020, 2021 et 2022 (chapitre 040) ainsi qu'un titre de recette à hauteur de **2 900 €** au compte 1068 : il s'agissait ici d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement constaté à l'issue de l'exercice 2022 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (solde d'exécution négatif à l'issue de l'exercice 2022, à hauteur de **- 2 862,44 €**).

Les recettes en section de fonctionnement sur l'exercice 2023 sont quant à elles de **3 944,05 €**. Nous retrouvons principalement des recettes issues de la production d'électricité (suite à l'installation des premiers panneaux photovoltaïques) pour un montant de **3 943,93 €** (chapitre 70). La seconde recette, d'un montant de **12 centimes d'euros** correspond à un apurement des arrondis de TVA sur l'exercice 2023 (chapitre 75).